

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation de Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE



Délégation de Bourgogne-Franche-Comté
Antenne de Besançon
14 rue Violet
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE TALLENAY

Mairie - 7 grande rue
25 870 TALLEMAY
Tel : 03 81 58 85 77
mairie.tallenay@wanadoo.fr

FONDATION



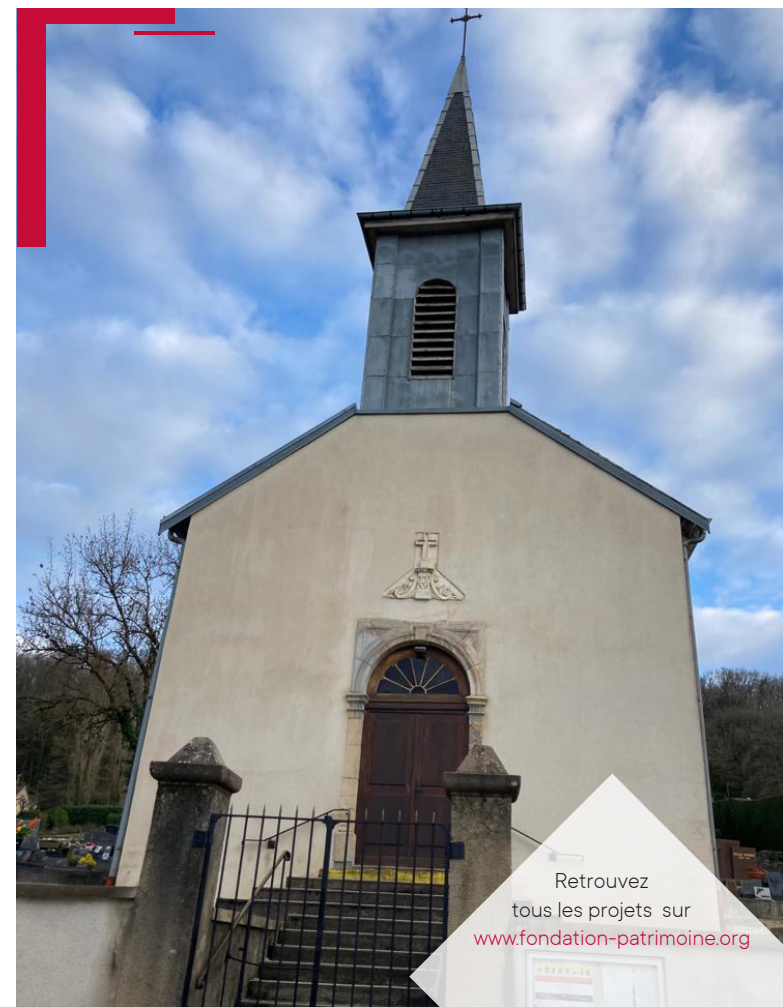
DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

l'église de TALLEMAY

Doubs



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE :

Située au centre du village, accolée à l'ancien cimetière et toute proche d'une source miraculeuse, l'église de Tallenay, autrefois sanctuaire modeste, a été restaurée en 1869 par l'architecte Painchaux, à qui l'on doit le clocher qui la surmonte. Ce dernier abrite un trésor d'archéologie et joyau du patrimoine communal, l'une des quatre plus anciennes cloches du département, et même la plus ancienne pour le XVème siècle.

NATURE DES TRAVAUX A ENGAGER :

L'état actuel de la toiture montre des signes de dégradations (infiltrations d'eau). La commune va donc planifier des travaux de restauration de cet édifice, à savoir le remplacement des chevrons et des tuiles actuelles, ainsi que la réfection de la zinguerie

NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE NOUS :

Après la réalisation de ces travaux des concerts pourront être organisés en l'église. Des visites de l'édifice pourront également être proposées notamment à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Malgré les demandes de subventions déposées, la charge financière pour une petite commune comme la nôtre reste importante. C'est pourquoi nous ouvrons une souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine, qui permettra aux habitants de la commune, aux amateurs de vieilles pierres, et plus largement aux entreprises et associations de participer à ce projet de rénovation.

Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra abonder les fonds collectés par le versement d'une aide financière complémentaire.

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pourra également abonder la collecte de dons grâce à son partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Merci d'avance pour vos dons et pour votre soutien à ce projet de sauvegarde du patrimoine communal !

Montant des travaux	30 379 € HT
Objectif de collecte	6 000 €
Début des travaux	Printemps 2021



BON DE SOUSCRIPTION

► **Oui, je fais un don** pour aider à la restauration de **l'église de Tallenay**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74619

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Tallenay

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre